

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE

D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES

❧❧❧

SÉANCE DU 18 JUIN 2013

❧❧❧

Présents :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
M. Jean-Etienne GAILLAT, M. Jean-Pierre DOMECCQ,
Mme Marie-Lyse GASTON, M. Yves TOURAINE, Mme Anne BARBET,
M. Robert BAREILLE, Mme Dolorès CABELLO, M. Patrick MAILLET,
Mme Véronique PEBEYRE, Adjointe,
Mme Marie-José ROMEO, Mme Dominique QUEHEILLE,
Mme Georgette SALHI, M. Jean-Michel BRUGIDOU,
Mme Eliane BELLEGARDE, Mme Eliane YTHIER, M. Philippe GARROTE,
M. Jean-Pierre ARANJO, Mme Nathalie REGUEIRO,
M. Fabien REICHERT, M. Gilles BITAILLOU, M. André LABARTHE,
M. Michel ADAM, M. Daniel LACRAMPE, M. Gilbert EHRET,
Mme Jany N'HAUX.

Délégations de vote :

Mme Jeanine DUTECH donne pouvoir à Mme Georgette SALHI,
Mme Elisabeth SALTHUN-LASSALLE donne pouvoir à Mme Véronique PEBEYRE,
M. Jean-Marie GINIEIS donne pouvoir à Mme Anne BARBET,
M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à M. Jean-Pierre ARANJO,
Mme Jeanne LARAN donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE,
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à Mme Jany N'HAUX,
Mme Florence AGRAZ donne pouvoir à M. Michel ADAM.

❧❧❧

10 - CONTRAT ENFANCE JEUNESSE/CONTRAT EDUCATIF LOCAL - ACTIONS 2013

Madame GASTON expose que la Commune d'Oloron Sainte-Marie a signé avec la Caisse d'Allocations Familiales Béarn et Soule le 23 décembre 2011, un avenant au Contrat Enfance Jeunesse prenant effet du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2013.

Pour l'année 2013, 12 actions répondant aux objectifs du contrat seront développées sur notre territoire.

Pour l'année 2013, la participation de la Caisse d'Allocations Familiales est prévue à hauteur de 27 367 €.

Par ailleurs, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) prévoit une participation qui devrait être identique à celle de 2012, à savoir 7 800 € au titre du Contrat Educatif Local (ainsi que 10 000 € au titre du CNDS, versé directement à l'Office des Sports).

.../...

Le Contrat Educatif Local, est renouvelé d'une année sur l'autre par signature d'un avenant.

De plus, depuis 2007, la Communauté de Communes du Piémont Oloronais, par l'intermédiaire d'une convention de partenariat, participe également au financement du Contrat Enfance Jeunesse.

Enfin, le reliquat sera supporté par la Commune d'Oloron Sainte-Marie.

Règlement des actions pour l'année 2013 :

Il est soumis par délibération au Conseil Municipal le tableau ci-après pour règlement des actions réalisées dans le présent cadre.

Le versement ne pourra avoir lieu avant le démarrage de l'action et sera effectué en deux fois. Le solde sera versé sur présentation de la fiche évaluation. Les versements se feront sous forme de subvention, conformément à la convention cadre.

Opérateur/Montant

- Centre Social 4-6 ans : 24 789 €
- Centre Social Pré-Ados : 15 759 €
- Studio Habilis : 2 405 €
- Office des Sports : 44 200 €
- Sons et Silences : 1 479,02 €
- Théâtre La Baraque : 2 983 €
- Radio Oloron : 6 600 €
- Béarn Initiatives Environnement : 4 700 €
- Service Spectacle Vivant de la CCPO (action de médiation culturelle et de découverte artistique) : 2 302 €

TOTAL : 105 217,02 €

Ouï cet exposé, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches administratives nécessaires à la signature d'un avenant au Contrat Educatif Local,
- **DECIDE** que la Commune d'Oloron Sainte-Marie supportera le reliquat des actions une fois les subventions déduites.

Ainsi délibéré à Oloron Sainte-Marie, ledit jour 18 juin 2013.
Suivent les signatures.-

LE MAIRE,

AFFICHE LE 23/06/2013

Bernard UTHURRY